

Bureau du 19 juin 2006

Décision n° B-2006-4327

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située avenue de Gadagne et appartenant à M. Leautier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du , par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'aménagement du carrefour entre l'avenue Foch et l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval, une parcelle de terrain nu de 38 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, dépendant de la propriété appartenant à monsieur Leautier.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, monsieur Leautier céderait la parcelle en cause au prix de 92 € le mètre carré, soit 3 496 € pour 38 mètres carrés, admis par le service des domaines.

En outre, la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de ladite propriété, notamment la dépose et repose du portail et la pose d'un portillon.

Ces travaux sont évalués à 15 000 € environ ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située avenue de Gadagne à Saint Genis Laval et appartenant à monsieur Leautier.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir,
- b) - déposer une déclaration de travaux pour l'édification de la clôture.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0799 individualisée le 7 avril 2003 pour 419 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 3 496 € pour l'acquisition et de 600 € environ pour les frais d'actes notariés.

5° - La dépense de 15 000 € résultant des travaux sera financée sur l'exercice 2006 - compte 615 238.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,

le président,
pour le président,